

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 226-10-1 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Afin de répondre aux dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition, de l'application du principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Gérance.

Conformément aux dispositions légales, je vous informerai également du code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

1. CODE DE GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

Le code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société est le Code Afep-Medef de juin 2013, révisé en novembre 2015.

La Société s'est toujours efforcée à respecter au maximum les recommandations du Code Afep-Medef, dans la limite des spécificités propres à sa forme de société en commandite par actions et de ses dispositions statutaires.

Les recommandations qui n'ont pas été complètement respectées au titre de l'année 2015 font l'objet d'une explication de la part de la Société dans son Document de Référence 2015.

2. COMPOSITION ET INDÉPENDANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

2.1 Composition du Conseil et représentation équilibrée des femmes et des hommes

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires commanditaires pour une durée ne pouvant excéder 3 ans. Les associés commandités ne peuvent pas participer à cette désignation.

La durée des mandats est organisée de façon à éviter un renouvellement en bloc des membres du Conseil. Le renouvellement du Conseil s'effectue sur une base d'environ un tiers des membres tous les ans.

Le Conseil est actuellement composé de 13 membres dont 4 femmes. À ce jour, les femmes représentent 30,8 % du Conseil. Ce pourcentage devrait atteindre 38,4 % si l'Assemblée Générale des actionnaires de Rubis, qui se tiendra le 9 juin 2016, se prononce favorablement sur la nomination de Madame Marie-Hélène Dessailly, qualifiée également de membre indépendant. Le pourcentage de 40 % de membres féminins au Conseil préconisé pour 2016 par le Code Afep-Medef sera atteint dans les délais prévus par la loi (2017).

La composition équilibrée du Conseil ainsi que les compétences de ses membres, qui sont détaillées au chapitre 6, sections 6.2 et 6.3 du Document de Référence 2015, lui donnent toute qualité pour représenter les intérêts des actionnaires en toute compétence, disponibilité et indépendance.

2.2 Indépendance du Conseil

La Société se conforme intégralement aux recommandations du Code Afep-Medef pour apprécier l'indépendance de ses membres.

Parmi les 13 membres du Conseil, 4 membres dont l'ancienneté est supérieure à 12 ans ont été qualifiés de non indépendants par le Comité des Rémunérations et des Nominations lors de sa réunion du 8 mars 2016. Il s'agit de Messieurs Olivier Dassault, Christian Moretti, Erik Pointillart et moi-même. Par ailleurs, Monsieur Olivier Mistral l'a été en raison d'une convention de conseil le liant à Rubis Terminal, filiale de Rubis.

Le Conseil de Surveillance comprend actuellement 8 membres indépendants sur 13 membres, soit un taux d'indépendance de 61,5 %.

Toutes les informations utiles concernant l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance et des Comités figurent au chapitre 6, section 6.3.2 du Document de Référence 2015.

3. ORGANISATION ET PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les conditions et modalités de l'organisation et du fonctionnement du Conseil sont fixées dans un règlement intérieur dont les principales dispositions sont décrites au chapitre 6, section 6.3.2.2.1 du Document de Référence 2015.

Le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il se réunit régulièrement pour examiner les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, l'évolution de chaque branche d'activité et les perspectives d'avenir dans le cadre de la stratégie définie par la Gérance. Il prend connaissance également des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Gérance. Dans l'exercice de ses missions et la préparation de ses réunions, le Conseil de Surveillance bénéficie des travaux du Comité des Comptes et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Les 2 Comités sont une émanation du Conseil de Surveillance qui en nomme les membres et définit leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions.

3.1 Le Comité des Comptes et des Risques

Il a pour objet d'assister le Conseil de Surveillance dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la Société, ainsi que le Président du Conseil de Surveillance dans la préparation de son rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Au 31 décembre 2015, le Comité des Comptes et des Risques est composé de 4 membres choisis pour leur expertise dans les domaines comptable et financier, du fait, notamment, de fonctions exercées au sein d'établissements bancaires ou de directions générales de sociétés commerciales : Madame Chantal Mazzacurati, Messieurs Hervé Claquin, Christian Moretti et moi-même. Madame Chantal Mazzacurati, qui le préside, et Monsieur Hervé Claquin ont été qualifiés de membres indépendants par le Comité des Rémunérations et des Nominations.

Le Président du Conseil de Surveillance en est membre de droit car il lui incombe de présenter aux actionnaires le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques. Le taux d'indépendance du Comité des Comptes et des Risques est de 50 % au 31 décembre 2015. La Société s'est engagée à atteindre progressivement, et au plus tard à l'échéance du mandat des membres dont l'ancienneté est supérieure à 12 ans, le pourcentage d'indépendance préconisé par le Code Afep-Medef (2/3 des membres).

Y participent également la Gérance, les Commissaires aux Comptes, le Directeur Général Finance, la Directrice de la Consolidation et de la Comptabilité et la Secrétaire Générale de Rubis.

Le Comité a pour principales fonctions de :

- ◆ procéder à l'examen des comptes, s'assurer de la permanence des méthodes comptables, de la qualité, de l'exhaustivité et de la sincérité des états financiers ;
- ◆ s'assurer, par l'information qui lui est donnée par la Gérance, de l'existence des procédures de contrôle interne en matière comptable et financière et de gestion des risques ;
- ◆ faire des recommandations au Conseil de Surveillance, eu égard à la sélection des Commissaires aux Comptes, et assister le Conseil dans l'examen du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux Comptes.

Les membres du Comité des Comptes et des Risques ont accès aux mêmes documents de synthèse que les Commissaires aux Comptes. Ils bénéficient d'un délai raisonnable (2 jours au minimum) pour examiner les comptes avant leur réunion.

En 2015, le Comité des Comptes et des Risques s'est réuni 2 fois pour l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels (les 5 mars et 27 août) et une fois (le 5 mars) pour les questions liées aux procédures de contrôle interne, de gestion et de suivi des risques, d'éthique et plus largement à la politique RSE du Groupe.

À l'occasion de la réunion dédiée à la gestion et au suivi des risques, il a été transmis au Comité des Comptes et des Risques une synthèse, par filiale, des cartographies des risques opérationnels, juridiques et financiers, ainsi qu'un compte-rendu des procédures de contrôle interne. L'intégralité des cartographies remplies par tous les sites et toutes les filiales du Groupe ont été mises à sa disposition en séance. À l'issue de ces réunions, les membres du Comité des Comptes et des Risques ont pu s'entretenir avec les Commissaires aux Comptes, hors la présence de la Gérance et des membres des directions fonctionnelles de Rubis, au sujet des comptes sociaux et consolidés et des risques.

La totalité des membres étaient présents aux 3 réunions (cf. tableau au chapitre 6, section 6.4.5 du Document de Référence 2015).

3.2 Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Dans le souci d'amélioration continue de sa gouvernance, le Conseil de Surveillance a procédé, lors de sa réunion du 11 mars 2015, à la création d'un Comité des Rémunérations et des Nominations qui a notamment pour fonction, à titre consultatif :

- ◆ d'émettre un avis sur la conformité avec l'article 54 des statuts de la Société du montant de la rémunération fixe de la Gérance ;
- ◆ d'émettre un avis sur les critères quantitatifs et qualitatifs auxquels est soumise la rémunération variable de la Gérance ;
- ◆ d'émettre un avis sur le montant de la rémunération variable de la Gérance à verser au titre de l'exercice précédent en fonction du taux de réalisation des critères de performance ;
- ◆ d'émettre un avis sur toute proposition de renouvellement des membres du Conseil, ainsi que sur toute nomination nouvelle en veillant à maintenir un équilibre dans la composition du Conseil, tant en matière d'égalité qu'au regard du taux d'indépendance ;
- ◆ de formuler toute proposition au Conseil sur le montant global des jetons de présence à octroyer aux membres du Conseil et sur leur répartition, en fonction de la contribution de chaque membre et de son assiduité ;
- ◆ d'émettre un avis sur l'indépendance des membres du Conseil au regard des critères du Code Afep-Medef avant la tenue de l'Assemblée Générale ;
- ◆ de vérifier annuellement que les membres du Conseil qualifiés d'indépendants continuent de remplir les critères d'objectivité et d'indépendance fixés par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;
- ◆ d'assurer l'organisation du processus triennal d'évaluation du Conseil.

Au 31 décembre 2015, le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de 4 membres : Madame Chantal Mazzacurati, qui le préside, Madame Maud Hayat-Soria, Monsieur Erik Pointillart et moi-même. Mesdames Chantal Mazzacurati et Maud Hayat-Soria sont qualifiées de membres indépendants. Madame Chantal Mazzacurati dispose d'une voix prépondérante. La composition du Comité est conforme à la recommandation du Code Afep-Medef (50 % minimum de membres indépendants).

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni, pour la première fois, le 1^{er} avril 2015. Au cours de cette réunion, il a examiné et émis un avis sur les conditions de la mise en place de la rémunération variable de la Gérance dont le principe et les modalités ont été soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015, ainsi que sur les critères quantitatifs et qualitatifs retenus au titre de l'année 2015.

Il a aussi émis un avis sur la conformité de la rémunération fixe de la Gérance avec les critères fixés dans l'article 54 des statuts.

Le Comité a ensuite examiné l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance et évalué les compétences professionnelles de ceux dont la nomination ou le renouvellement du mandat étaient proposés à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015. Il s'est également penché sur le montant et la répartition des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance, ainsi que sur l'augmentation proposée à l'assemblée afin de tenir compte de la création du Comité des Rémunérations et des Nominations. Enfin, le Comité a pris connaissance de l'évolution de la parité au sein du Conseil au regard des obligations issues de la loi du 27 janvier 2011.

La totalité des membres du Comité des Rémunérations et des Nominations étaient présents à cette réunion.

3.3 Réunions du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil de Surveillance s'est réuni à 2 reprises :

- ◆ **le 11 mars 2015**, pour examiner l'activité du Groupe durant l'exercice 2015, ses résultats et les comptes sociaux et consolidés ainsi que le marché du titre Rubis.

Il a pris connaissance, par la description qui lui a été faite par la Gérance ainsi que par le Président du Comité des Comptes et des Risques, des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière de la Société et du Groupe et des procédures de gestion des risques du Groupe.

Il a également pris connaissance du projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 5 juin 2015 qui lui a été exposé par la Gérance.

Le Conseil a rendu un avis favorable sur le renouvellement du mandat de 3 de ses membres arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 et sur la nomination d'un nouveau membre féminin. Il s'est également prononcé sur le projet de réajustement du montant global des jetons de présence et sur leur répartition.

Il a travaillé sur le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport de son Président qui ont été présentés à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 5 juin 2015.

Le Conseil a, en outre, procédé à la création d'un Comité des Rémunérations et des Nominations et revu la composition du Comité des Comptes et des Risques afin de se conformer aux recommandations du Code Afep-Medef en matière d'indépendance. Madame Chantal Mazzacurati, qualifiée de membre indépendant, a été nommée Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations ainsi que de celui des Comptes et des Risques suite à la décision que j'ai prise de renoncer à la présidence de ce dernier.

Il a, enfin, approuvé le règlement intérieur du Comité des Rémunérations et des Nominations ainsi que les modifications proposées pour son propre règlement intérieur.

- ◆ **le 31 août 2015**, pour examiner les comptes sociaux et consolidés du premier semestre 2015, le marché du titre Rubis, ainsi que plusieurs points comptables et fiscaux.

Le Conseil a ainsi été informé des variations de périmètre liées, notamment, à l'acquisition de 35,5 % de la Sara et à l'acquisition du groupe Eres.

Il a, par ailleurs, été informé d'un événement important postérieur à la clôture des comptes semestriels concernant le rachat de la Société Réunionnaise de Produits Pétroliers.

Enfin, le Conseil a pris connaissance du compte-rendu de la première réunion du Comité des Rémunérations et des Nominations du 1^{er} avril 2015 et du consensus publié par FactSet sur le RBE et le BPA prévus pour 2015, dont dépend une partie de la rémunération variable de la Gérance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se sont caractérisées par un taux élevé de participation (92 % à la réunion du 11 mars 2015 et 100 % à la réunion du 31 août 2015) et ont donné lieu à de nombreux échanges. Ont participé également à ces réunions la Gérance, le Directeur Général Finance, la Secrétaire Générale de Rubis ainsi que les Commissaires aux Comptes, qui ont pu apporter, en séance, tous les éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension des sujets à l'ordre du jour.

3.4 Évaluation du Conseil de Surveillance

Tous les 3 ans, le Conseil procède à une autoévaluation formelle de sa composition, son fonctionnement et ses rapports avec la Gérance et les Commissaires aux Comptes. La dernière autoévaluation a été effectuée en 2014. Les conclusions de cette évaluation ont été exposées dans le Document de Référence 2013.

Le Conseil procédera à une nouvelle autoévaluation en 2017.

4. RENOUELEMENTS ET NOUVELLE NOMINATION

Cinq membres du Conseil (Mesdames Chantal Mazzacurati, Claudine Clot et Maud Hayat-Soria et Messieurs Jacques-François de Chaunac-Lanzac et Olivier Dassault) voient leur mandat arriver à expiration lors de l'Assemblée Générale du 9 juin 2016. Monsieur Jacques-François de Chaunac-Lanzac a fait savoir au Conseil lors de la séance du 9 mars 2016 qu'il ne souhaitait pas se représenter pour un nouveau mandat. Le Conseil a regretté son départ et a tenu à lui témoigner toute sa reconnaissance pour son apport et son investissement tout au long de ses années de présence au Conseil.

Le Conseil a ensuite examiné la candidature de Madame Marie-Hélène Dessailly en qualité de nouveau membre, en remplacement de Monsieur Jacques-François de Chaunac-Lanzac, qui lui a été présentée par le Comité des Rémunérations et des Nominations.

Madame Marie-Hélène Dessailly dispose d'une expérience de 20 ans au sein de banques prestigieuses, à la Direction des Agences (Banque Rothschild), des Grandes Entreprises (Banque Vernes et Commerciale de Paris), puis des Opérations Financières (Banque Vernes et Commerciale de Paris et Banque du Louvre). Elle a créé le cabinet d'assurance MHD Conseil (agent Axa) qu'elle a cédé en 2012. Elle est maintenant Présidente d'Artois Conseil SAS, société de prestations de conseil, d'analyse et d'audit, ainsi que d'organisation et de stratégie destinées aux professionnels de l'assurance.

Par sa double expérience, dans le domaine bancaire et dans celui de l'assurance, Madame Marie-Hélène Dessailly apporte au Conseil de Surveillance une expertise essentielle dans le cadre de sa mission de contrôle de la gestion de la Société et du suivi des risques du Groupe.

Madame Marie-Hélène Dessailly a été qualifiée de membre indépendant par le Comité des Rémunérations et des Nominations.

Après avis du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil s'est prononcé favorablement sur le renouvellement des mandats de Mesdames Chantal Mazzacurati, Claudine Clot et Maud Hayat-Soria et de Monsieur Olivier Dassault, ainsi que sur la nomination de Madame Marie-Hélène Dessailly.

5. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DU GROUPE ET DE LA SOCIÉTÉ

Les procédures de contrôle interne sont définies par la Gérance et mises en œuvre sous sa responsabilité et celle des organes de Direction des filiales, en prenant en compte les spécificités de l'organisation et des activités du Groupe. Elles sont décrites au chapitre 4, section 4.2 du Document de Référence 2015 et font l'objet d'une présentation détaillée par la Gérance au Comité des Comptes et des Risques et au Conseil de Surveillance.

La définition et les objectifs du contrôle interne, adoptés par Rubis, sont ceux définis par l'Autorité des Marchés Financiers dans son guide publié le 22 juillet 2010 portant cadre de référence en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Le contrôle interne a pour périmètre Rubis et les filiales contrôlées, les entreprises communes et les co-entreprises.

5.1 Contrôle interne comptable et financier

Rubis dispose de structures et de procédures comptables et financières qui participent à la mise en place d'un contrôle interne fiable en matière d'élaboration de l'information comptable et financière. Le Comité des Comptes et des Risques a été en mesure, lors de ses réunions, de poser toutes les questions et d'obtenir toutes les informations, tant auprès de la Gérance que des Commissaires aux Comptes, nécessaires aux fins de s'assurer que les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière, pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés, reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe. Il en a rendu compte au Conseil de Surveillance.

5.2 Contrôle interne et gestion des risques

L'identification, le suivi, ainsi que le contrôle des principaux risques sont décrits aux chapitres 4 et 5 du Document de Référence 2015. Le suivi des risques fait l'objet de cartographies élaborées, à la fin de chaque exercice, par les responsables fonctionnels et opérationnels de Rubis et de toutes ses filiales directes ou indirectes.

Les risques sont analysés sous l'angle de leur occurrence et de leur impact en termes financier et d'image.

Les cartographies des risques rendent compte annuellement, pour chaque risque identifié, financier, juridique, commercial et opérationnel, des mesures prises ou programmées pour la gestion et le suivi des risques du Groupe.

Une synthèse des cartographies des risques du Groupe de l'exercice 2015 a été transmise aux Commissaires aux Comptes et aux membres du Comité des Comptes et des Risques préalablement à la réunion du 4 mars 2016. Un exemplaire complet des dites cartographies (site par site) a été également transmis aux Commissaires aux Comptes préalablement à ladite réunion et mis à la disposition des membres du Comité des Comptes et des Risques en séance, afin que ceux-ci puissent poser à la Gérance toutes les questions et obtenir toutes les informations souhaitées. La Présidente du Comité des Comptes et des Risques a rendu compte des diligences du Comité au Conseil de Surveillance lors de la réunion du 9 mars 2016.

Cette présentation n'a pas mis en évidence de risque majeur susceptible d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs fixés par la Gérance et permet au Conseil d'avoir une assurance raisonnable de l'existence de procédures de contrôle interne au sein du Groupe, conformes à la description qui vous en est faite au chapitre 4, section 4.2 du Document de Référence 2015.

6. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les conditions de participation et de vote des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites aux articles 34 à 40 des statuts de Rubis qui peuvent être consultés au siège de la Société ou sur son site internet.

7. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE POUR ÉTABLIR LE PRÉSENT RAPPORT

Pour rédiger le présent rapport, j'ai bénéficié :

- ◆ des informations et documents obtenus lors des réunions du Comité des Comptes et des Risques, du Comité des Rémunérations et des Nominations et du Conseil de Surveillance ;
- ◆ des questions posées aux Commissaires aux Comptes, sans la présence de la Gérance et/ou de la Direction de Rubis ;
- ◆ des échanges réguliers avec la Gérance et les Directions Financière, Consolidation et Juridique de Rubis ;
- ◆ du concours de la Secrétaire du Conseil de Rubis.

8. APPROBATION DU PRÉSENT RAPPORT

Par le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 9 mars 2016.

Fait à Paris, le 9 mars 2016

Olivier Heckenroth

Président du Conseil de Surveillance